



Canada
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL | SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 378 amendant le règlement relatif à la taxation 2020 numéro 326 est entré en vigueur le 4 mai 2020.
2. Ce règlement a pour effet d'abroger l'article relatif à la fixation du taux d'intérêt pour les arrérages de taxes, de sorte que ces intérêts soient dorénavant fixés par résolution du Conseil.
3. Une copie du règlement numéro 378 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, Chemin Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 8 heures à 16 heures, et le vendredi de 8 heures à midi. Une copie est aussi mise en ligne sur le site Web de la municipalité.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 5 mai 2020.

Le directeur général | secrétaire-trésorier,

Martin Cloutier

CERTIFICATION DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Martin Cloutier, directeur général | secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de cet avis aux endroits suivants :

Au bureau municipal et à l'église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de mai 2020.

Le directeur général | secrétaire-trésorier,

Martin Cloutier